



PRET D'ARGENT ENTRE SOEURS

Par **RAPHYDOU**, le **20/07/2009** à **14:46**

MESSIEURS,

Je suis actuellement handicapée à 80 %, je touche une pension de 680 Euros par mois. Cependant j'ai pu économiser environ 20 000 Euros avant que je ne sois dans cette situation. Ma soeur ma demandé 15 000 euros pour refaire un appartement qu'elle a nouvellement acquit. Je lui ai donc prêter cette somme. Cependant je ne sais quels sont les papiers à faire ? Dois je faire appelle a un notaire, dois je déclarer ce prêt auprès des impôts ? Bref, que faire ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part,
Cordialement,
R. KELSEN

Par **patinette**, le **22/07/2009** à **09:30**

bonjour,

déclaration auprès des impôts, il y a un imprimé spécial, renseignez-vous auprès d'eux, de plus si votre soeur ne consent pas à vous rembourser ce qui peut arriver, vous avez un papier officiel et incontestable